

Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

► J'exerce un emploi en tant qu'apprenti



Mes indemnités journalières en pratique :

Je dois avoir effectué :

- Au moins 150h (heures de travail et heures de formation théoriques) au cours des 3 mois civils
- ou 90 jours précédant l'arrêt de travail ou cotisé sur 1015 fois le SMIC horaire au cours des 6 mois civils précédant l'arrêt de travail.



Le calcul de mes indemnités journalières

- Le montant de mes indemnités journalières est calculé sur la base de mon salaire mensuel lui-même fixé en % du SMIC selon mon âge et ma progression dans le cycle de formation diminué de 11%.

Pour tout savoir sur les arrêts de travail



Je me connecte sur ameli.fr ► Assurés ► Droits et démarches

- " Par situation personnelle "
- " Par situation professionnelle "
- " Par situation médicale "



L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr :

- **Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches** selon votre situation.
- **Informez-vous avec l'annuaire santé** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- **Connectez-vous à votre compte ameli**, votre espace personnel.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli



Sur ameli-sante.fr :

- **Accédez également à de l'information santé :** maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offre de prévention de l'Assurance Maladie.

J'appelle le **3646** Service 0,06 € / min + prix appel

- **Pour poser mes questions à un conseiller** de ma caisse d'assurance maladie.

SECOURS SOCIALE
L'Assurance
Maladie
SAVOIE



Je suis apprenti

Mon parcours d'assuré ►





Je télécharge l'appli ameli



Et j'ouvre mon espace personnel sur ameli.fr pour suivre mes remboursements et effectuer mes démarches 24h/24.

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape.



La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

Elle met à ma disposition des programmes d'accompagnement, de prévention, de dépistage et travaille en partenariat avec les Centres de Formation et d'Apprentissage pour améliorer l'accès aux droits et aux soins des jeunes apprentis.

Je bénéficie ainsi du " Parcours attentionné Santé Jeunes " qui m'apporte des solutions pratiques pour mieux comprendre quels sont mes droits et comment préserver ma santé.

Ce que je fais en tant qu'assuré

▶ J'exerce une activité professionnelle en tant qu'apprenti

Je dois informer ma Caisse d'Assurance Maladie de ma nouvelle situation...

- Je lui adresse l'imprimé " Demande de mutation Réf.750 " accompagné d'une copie de mon contrat de travail, mon premier bulletin de salaire, un RIB, la copie d'une pièce d'état civil (CI, passeport...)

et je bénéficie de la même protection sociale qu'un salarié notamment :

- **Du remboursement de mes soins** en cas de maladie ou de maternité
- **Du versement d'indemnités journalières** en cas d'arrêt de travail pour maladie, congé maternité, paternité, accident du travail, maladie professionnelle et sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits applicables aux salariés (nombre d'heures de travail, montant des cotisations...).

▶ Je suis en arrêt de travail pour maladie

- **J'adresse sous 48 heures les volets 1 et 2** de mon arrêt de travail établi par le médecin au service médical de ma Caisse d'Assurance Maladie et je transmets le volet 3 à mon employeur.
- **Je dois obligatoirement être présent à mon domicile** de 9h à 11h et de 14h à 16h et **m'abstenir de toute activité** (rémunérée ou bénévole).
- **Je demande l'autorisation à mon médecin et au service médical** de ma Caisse d'Assurance Maladie dans le cas où je souhaite sortir du département.
- **Je m'adresse à mon médecin traitant ou au médecin ayant prescrit l'arrêt initial** en cas de prolongation de l'arrêt de travail.

▶ J'ai un accident sur mon lieu de travail ou au cfa

- **Je suis couvert en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et ce dès le 1^{er} jour de mon apprentissage** que l'accident du travail survienne dans l'entreprise, au CFA ou à l'occasion des trajets entre mon domicile et les différents lieux de l'apprentissage.
- **Je préviens rapidement mon employeur ou l'établissement** qui établit une déclaration d'accident du travail envoyée à ma Caisse d'Assurance Maladie.
- **J'envoie les volets 1 et 2 du certificat médical initial** remis par mon médecin à ma Caisse d'Assurance Maladie et le volet 3 à mon employeur ou à mon établissement.
- **J'accepte les contrôles à domicile** et je me présente aux convocations envoyées par le Service Médical.